

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 065/2026

Le Maire de la Commune de CAESTRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'entreprise EUROVIA doit effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte du Conseil Départemental, rue de Strazeele (entre le n° 73 et le n° 183) et que ces travaux nécessiteront une interdiction de circulation et de stationnement,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents :

ARRÊTE

Article 1^{er} : A l'occasion des travaux de réfection de la chaussée, la rue de Strazeele (entre le n° 73 et le n° 183) sera barrée le 7 mai 2026 et le stationnement sera interdit, au droit du chantier.

Article 2 : Une déviation sera mise en place comme suit :

Rue et route d'Hazebrouck (RD 161 Caestre)

Rond point de la Bréarde

Rond point de la Creule

Contournement d'Hazebrouck (RD 642) direction Strazeele

Strazeele

Route et rue de Strazeele (RD 947 Caestre)

Article 3 : Ces restrictions seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux réglementaires. La signalisation sera à la charge de l'entreprise EUROVIA.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Président de Cœur de Flandre Agglo,
- Monsieur le chef de la Direction de la Voirie Départementale de Dunkerque,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise EUROVIA
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Bailleul,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck,

Fait à CAESTRE, le 27 avril 2026

Jean Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

